

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 18h00, le Conseil D'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER Valérie, suite à la convocation en date du 8 avril 2026.

Etaient présents :

CUVILLIER Valérie, ORMAN Isabelle, COTELLE Mehdi, COQUELLE Murielle, DUBOIS Géraldine, GORAJSKI Nathalie, DE FREITAS Léandre, WASZYCK Pascale, BASTIEN Monique, BEKKOUCHE Fatna, DELCROIX Didier, HAINE-LEROY Nicole, SEVIN Christian.

Objet : Nombre de membres en exercice : 13
Election du Vice- Nombre de membres présents : 13
Président délégué Quorum : 7

- **Vu** l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- **Vu** l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président »
- **Vu** l'article 141 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022, dite « 3DS » disposant que le conseil d'administration « élit également un vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-président »,
- **Considérant** que Madame la Présidente du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;
- **Considérant** que M Cotelle Mehdi s'est porté candidat à la fonction de Vice-Président délégué du CCAS ;
- **Considérant** qu'aucune autre candidature n'a été exprimée ;
- **Conformément** à l'article R.123-6 et -23 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président délégué pour la durée du mandat du conseil d'administration à bulletins secrets ;

Monsieur DE FREITAS Léandre indique qu'il ne prendra pas part au vote.

Accusé de réception en préfecture
062-266207240-20260416-D2026-04-16-03-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Nombre de bulletins dans l'urne	12
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue (est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)	7

- M. COTELLE Mehdi:

Nombre de bulletins POUR	12
Nombre de bulletins CONTRE	0
Nombre de bulletins BLANC	0

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Élit Monsieur Mehdi COTELLE Vice-Président délégué du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : 13

Exprimés : 12

Pour : 12

Abstentions : 0

Contre : 0

Ainsi Fait et Délibéré, les jour, mois et an que dessus.

A ROUVROY, le 16.04.26

La présidente du CCAS

Valérie CUVILLIER


Accusé de réception en préfecture
062-266207240-20260416-D2026-04-16-03-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2026